

INVESTIR EN ACTIONS



Investir en actions consiste à acquérir une part du capital d'une entreprise et à disposer du droit de vote en assemblée générale et du droit de recevoir une part des bénéfices réalisés (les dividendes). C'est aussi espérer une progression de la valeur de l'action afin de réaliser une plus-value lors de sa revente.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

La valeur d'une action cotée en bourse fluctue, à la hausse comme à la baisse, en fonction des anticipations des investisseurs sur l'évolution future des bénéfices de l'entreprise. Sur le long terme, vous pouvez espérer un rendement supérieur à celui des placements sans risque.

Vous disposez de deux façons d'investir en actions : en direct ou via des placements collectifs, c'est-à-dire les fonds et sicav. Avec l'investissement en direct, vous pouvez gérer vous-même votre portefeuille et décider des actions que vous achetez et vendez. Cela nécessite du temps et des connaissances pour s'informer sur les sociétés cotées. Avec les fonds et sicav, vous achetez une part d'un portefeuille diversifié déjà constitué et géré par un professionnel qui se charge lui-même d'acheter et de vendre les actions.

Il est possible d'investir en actions par le biais d'un compte-titres ou d'un plan d'épargne en actions (PEA), ou dans un contrat d'assurance-vie en unités de compte via des fonds et sicav, et dans un plan d'épargne salariale.



LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Conservez une épargne de précaution sur un livret bancaire par exemple.
- Pour réduire le risque de perte en capital, pensez à diversifier vos placements avec des actions de plusieurs sociétés, dans différents secteurs d'activité et zones géographiques.
- Gardez à l'esprit qu'il s'agit d'un placement sur le long terme si vous souhaitez obtenir des rendements positifs.
- Si vous voulez investir en direct, il est important d'avoir les connaissances nécessaires et de comprendre le fonctionnement des marchés financiers.



LES POINTS À SURVEILLER

- Un placement en actions est risqué. Vous devez accepter le principe que le montant de votre épargne fluctue à la hausse comme à la baisse, et n'investir que les sommes que vous pouvez vous permettre de perdre.
- Éviter d'acheter à la hausse et de vendre à la baisse : face aux fluctuations du marché, gardez votre sang-froid.
- Les frais liés aux placements en actions varient d'un établissement financier à l'autre : comparez-les. Pour le PEA, ils sont plafonnés.